



Les Sociétés Publiques Locales

COLLOQUE
organisé par *l'Institut Maurice Hauriou (IMH)*

Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2012

Université Toulouse 1 – Capitole
Amphithéâtre Colloque
Site : Manufacture des Tabacs
21 Allée de Brienne – Toulouse



1^{re} journée

La SPL comme entreprise publique

8h30 : Accueil des participants, 9h00 : allocutions

M. Bruno SIRE, Président de l'Université Toulouse 1- Capitole

M. Hugues KENFACK, Doyen de la Faculté de droit

1^{re} matinée : La SPL et les autres entreprises publiques locales

Sous la présidence de Pierre DELVOLVÉ, Professeur émérite, Université Paris 2 – Panthéon-Assas, Membre de l'Institut

9h10 – « Présentation des éléments essentiels de la loi du 28 mai 2010 sur les SPL »

Pierre DELVOLVÉ, Professeur émérite de l'Université Paris 2 - Panthéon-Assas, Membre de l'Institut

La SPL au sein des autres formes d'entreprises locales

9h30 – « Bilan coûts/avantages des différents outils de gestion de services publics»

Alexandre VIGOREUX, Directeur des services juridiques fédération des EPL

9h50 – « La création des SPL et la transformation des SEM en SPL »

Claude DEVÈS, Professeur à l'Université de Clermont Ferrand, Avocat

10h10 : débat et pause

La SPL, nouvel outil pour de nouvelles formes de gouvernances locales

11h00 – « La SPL, outil de décentralisation coopérative »

Nathalie LAVAL-MADER, MCF à l'Université Toulouse 1-Capitole, Directrice du Master 2 Collectivités

11h20 – « La SPL : outil adapté à l'évolution des missions du service public local ? »

Joseph CARLES, Maître de conférences en Gestion IEP Toulouse, Vice -Président SPLA Grand Toulouse

11h40 – Témoin : **Louis FERRÉ**, Maire de Luchon, Président de la future SPL « Thermes de Luchon »

12h00 –Débat et déjeuner

1^{re} après-midi : La SPL, une société pas comme les autres

Sous la présidence de Serge REGOURD, Professeur à l'Université Toulouse 1 – Capitole, directeur de l'IDETCOM

Droit comparé

14h00 – « Les SPL et leurs équivalents en droit comparé »

Mathieu MAISONNEUVE, Professeur à l'Université de La Réunion, dir. du Master 2 Territoires, Risques et Action Publique

Actionnariat et financement des SPL

14h20 – « Les spécificités de l'actionnariat public »

Pascale Idoux, Professeur à l'Université Montpellier 1

14h40 – « Le financement des SPL »

Lucien RAPP, Professeur à l'Université Toulouse 1 – Capitole, Avocat

15h00 – Témoin : **Philippe QUILLET**, directeur de la SEM 81/ Un représentant GIE Grand Toulouse

15h20 – débat et Pause

Droit des sociétés et SPL

16h00 – « Les dirigeants de SPL »

Bruno DONDERO, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne

16h20 – « Les SPL en difficulté et la fin des SPL »

Corinne SAINT-ALARY-HOUIN / Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON, Professeurs à l'Université Toulouse 1 - Capitole

2^e journée L'activité des SPL

2^e matinée : La SPL acteur économique local

Sous la présidence de Jean-Bernard AUBY, Professeur à Science-Po, Directeur de la Chaine MDAP

Commande publique et SPL

9h00 – « les SPL et la notion de contrôle analogue à celui sur ses propres services »

Grégoire KALFLÈCHE, Professeur à l'Université Toulouse 1 - Capitole

9h20 – « La SPL, service public institutionnalisé ? »

Sébastien BRAMERET, Maître de conférences à l'Université Grenoble II

9h40 – « La SPL comme outil de non mise en concurrence ? : l'amont et l'aval »

Didier LINOTTE, Professeur à l'Université Nice-Sophia-Antipolis, Avocat

10h00 – Table ronde : « Comment améliorer et sécuriser les relations In House ? »

Les termes du débat : Hélène HOEPPFNER, Professeur à l'IEP de Toulouse

Débat : J-B AUBY / S. BRAMERET / H. HOEPPFNER / G. KALFLÈCHE / A. VIGOUREUX

10h30 : Pause

Les SPL actrices de services publics économiques

11h00 – « Les SPL et le droit de la concurrence »

Sophie NICINSKI, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne

11h20 – « Une SPL pour quelles activités ? »

Mathieu CAPS, Délégué territorial de la fédération des EPL

11h40 – Table ronde : « Une SPL pour quelles activités ? », Mathieu CAPS, Délégué régional Fédération des EPL / Louis GERMAIN, président Fédération EPL MP/ Joël CARREIRAS, Président Directeur Général de la SMAT / Christophe DAGNEAU, Directeur de la SPL Midi-Pyrénées Construction (MPC)

12h00 – débat et déjeuner

2^e après-midi : La SPL, outil d'aménagement foncier

Sous la présidence de Christian LAVIALLE, Professeur à l'Université Toulouse 1 – Capitole

Les SPL et le foncier

14h00 – « Les SPL(A) et le droit de l'aménagement urbain »

Jean-François BIZET, Avocat associé, cabinet DS Avocats

14h20 – « Les SPL et la domanialité »

Jean-Gabriel SORBARA, Professeur de droit public, Université Toulouse 1 - Capitole

14h40 – Témoin : Alain GARRÈS, Directeur Général de la SPLA du Grand Toulouse

15h00 – Discussion et pause

Le régime financier et fiscal des SPL

15h40 – « La fiscalité des SPL »

Bertrand BOISSEAU, Avocat associé, cabinet DS avocat, spécialiste de fiscalité locale

16h00 – « Le contrôle financier des SPL »

Vincent DUSSART, Professeur à l'Université Toulouse 1 - Capitole

16h30 – Discussion et fin des travaux

Comité d'organisation du colloque :

Grégory KALFLECHE, Professeur de droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole, membre de l'Institut Maurice Hauriou

Nathalie LAVAL MADER, Maître de Conférences de droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole, membre de l'Institut Maurice Hauriou

Créée par la loi du 28 mai 2010, la société publique locale (SPL) est venue étendre la gamme des entreprises publiques locales, outils au service des élus locaux pour concrétiser leurs projets d'aménagement, de gestion d'infrastructures ou services publics locaux. Deux ans d'expérience sur le terrain et d'analyses auront été nécessaires pour établir un bilan d'étape. C'est l'objet de ce colloque national qui réunit les meilleurs intervenants français de l'Université, des avocats spécialisés et des acteurs locaux, élus, Directeurs de SPL, SPLA, SEML, Directeurs généraux. Il vise à faire le point sur les problématiques essentielles, qu'elles soient juridiques, financières, économiques, permettant de replacer la SPL au cœur des enjeux économiques et politiques locaux, d'en mesurer l'attrait et les limites dans la « boîte à outils » de la gestion publique.

Inscription :

Les participants doivent impérativement s'inscrire sur le site de l'IFR - <http://ifrdroit.ut-capitole.fr> -

Les droits d'inscription sont de 100 € la journée (sauf étudiants et personnels d'UT1)

Le déjeuner est de 15€

Informations pratiques :

Contact : ifr@ut-capitole.fr

Lieu de la manifestation : Amphithéâtre Guy Isaac (MI), Manufacture des Tabacs
21 allée de Brienne, 31000 Toulouse

